



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 18 décembre 2019 à 11h 30 au Motel Fraser, à Chandler, sous la présidence de Daniel Côté et à laquelle sont présents :

M. Allen Cormier, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Delisca Ritchie-Roussy, maire de Murdochville

Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Mme Nadia Minassian, préfète

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Louisette Langlois, mairesse de Chandler

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Roch Audet, maire de Bonaventure

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Éric Dubé, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Mathieu Lapointe, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Christian Leblanc, maire de Maria

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon (Par téléphone)

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima

Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Jean-Philippe Deraspe, conseiller de L'Étang-du-Nord

Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Ainsi que :

Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale de la Régie

Mme Paula Beaulieu, coordonnatrice au service à la clientèle et aux communications



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2019 (adoption);
5. Confirmation d'embauche (adoption);
6. Suivi des finances et des opérations;
 - 6.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
 - 6.2. Réserve de fond en développement (adoption);
7. Projet TiCité :
 - 7.1. Autorisation de dépôt auprès de la FCM (adoption);
 - 7.2. Autorisation de dépôt auprès du FARR (adoption);
8. Autorisation de dépôt d'une demande au programme Climat municipalités (reprise de résolution) (adoption);
9. Calendrier 2020 (adoption);
10. Affaires nouvelles;
11. Date et lieu de la prochaine rencontre;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée (adoption).



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Roch Audet propose Paula Beaulieu à titre de secrétaire d'assemblée. Paula Beaulieu accepte d'être secrétaire d'assemblée.

R19 – 43

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et unanimement résolu de nommer Paula Beaulieu à titre de secrétaire d'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R19 – 44

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 2019

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 18 septembre 2019 » est présenté.

R19 – 45

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ par Nadia Minassian et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2019 tenue à Gaspé, tel que lu et présenté.

5. EMBAUCHE DE PERSONNEL

R19 – 46

RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE PERSONNEL

ATTENDU QUE, au cours de l'année 2019, la Régie a procédé à l'embauche de plusieurs employés réguliers;

ATTENDU QUE, en vertu du code municipal, la Régie doit, par voie de résolution, confirmer l'embauche de son personnel;

ATTENDU QUE tous ces postes sont définis par une description de tâches complètes et les conditions de travail sont encadrées par un contrat de travail qui a été signé par les employés;

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Il est donc proposé par Éric Dubé et résolu de confirmer les postes suivants :

- Coordinatrice au service clientèle et aux communications – contrat d'un an, remplacement d'un congé de maternité 37,5 h / semaine, à compter du 4 novembre 2019 : Paula Beaulieu
- Agente de bureau et répartitrice – 28 h / semaine, à compter du 28 octobre 2019 : Sylvie Parent
- Agente de bureau et répartitrice – 28 h / semaine, à compter du 6 janvier 2020 : Manon Tremblay
- Responsable des finances et des opérations – salaire annuel, à compter du 6 janvier 2020 : Michelyne Leblanc

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

6.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de août, septembre et octobre 2019 est remise aux administrateurs.

Le montant total au 31 août 2019 est de 317 053,51 \$.

Le montant total au 30 septembre 2019 est de 270 937,33 \$.

Le montant total au 31 octobre 2019 est de 269 288,23 \$.

R19 – 47

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Louissette Langlois et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de août 2019 au montant total de 317 053,51 \$, de septembre 2019 au montant total de 270 937,33 \$ et d'octobre 2019 au montant total de 269 288,23 \$.

6.2 Réserve de fond en développement

R19 – 48

RÉSOLUTION CONCERNANT UNE AFFECTATION D'EXCÉDENT DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT que la Régie est porteuse de plusieurs projets en développement de la mobilité durable sur le territoire;

CONSIDÉRANT que ces projets de développement sont en attente de réponse de financement de différents paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que la Régie doit investir la part du milieu dans chacun des projets;

CONSIDÉRANT que la part maximale de la Régie dans le projet TiCité déposé auprès de la Fédération canadienne des municipalités est de 118 000 \$;

CONSIDÉRANT que la part maximale de la Régie dans le projet T « Hubs de mobilité durable en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine » déposé auprès de Climat municipalités phase 2 est de 197 000 \$;

CONSIDÉRANT que la part maximale de la Régie dans le projet de développement technologique déposé auprès du FARR est de 35 000 \$;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT que la part maximale de la Régie dans le projet d'implantation d'abribus déposé auprès du FARR est de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Régie a, au 31 décembre 2018, un excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 554 214 \$;

IL EST PROPOSÉ par Simon Deschênes et unanimement résolu :

QU'un montant correspondant aux mises de fond nécessaire de la Régie dans ses différents projets, soit 400 000 \$, soit transféré de l'excédent non affecté à l'excédent affecté intitulé « Développement de projets ».

7. PROJET TICITÉ

7.1. Autorisation de dépôt auprès de la FCM

RÉSOLUTION CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA RÉGIE AU PROJET TICITÉ

ATTENDU QU'à lui seul, le transport routier au Québec a rejeté 27 Mt éq. CO₂ dans l'atmosphère en 2016, soit 80,1 % des émissions provenant des transports;

ATTENDU l'importance de réduire l'utilisation et notre dépendance aux produits pétroliers pour faire face aux défis des changements climatiques et à la réduction de GES;

ATTENDU les besoins en transport collectif pour améliorer la qualité de vie des personnes qui résident en région au Québec sur les plans social, économique et environnemental et que l'on ne retrouve que peu ou pas de système d'autopartage à l'extérieur des grands centres urbains;

ATTENDU QUE le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec a pour cible d'augmenter le nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables à 100 000 et qu'ils puissent contribuer jusqu'à hauteur de six pour cent de la cible de réduction des GES en 2020;

Politiques et engagements de la RÉGÎM

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM) souhaite passer en mode électrique pour l'ensemble de son réseau en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;

Proposition à la RÉGÎM pour la participation au Projet RÉGÎM - TCIT^é

ATTENDU QUE la proposition de YHC Environnement de réaliser le **Projet RÉGÎM - TCIT^é** en 2020 vise à développer et tester une offre de services variés en transport collectif intelligent et écologique innovateur sur le plan technique et social pour la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine permettant :

- d'intégrer une série d'outils disponibles et à développer, pour optimiser et coordonner différents moyens de transports collectifs choisis par les municipalités participantes;
- d'implanter un système d'autopartage adapté aux ressources et aux besoins des communautés via un outil de gestion et de créer des hubs pour le partage des véhicules électriques;
- de développer une route électrique verte (R^éV) au Québec via le développement de stations-service électriques (SS^é);

ATTENDU QUE la valeur totale (coût total avant subventions) du projet pour la RÉGÎM en tenant compte de ses choix est estimée à 260 000 \$;

ATTENDU QUE ce montant permettra à la RÉGÎM d'acquérir un véhicule électrique, une borne de recharge, les outils pour l'autopartage et les outils disponibles pour optimiser et coordonner différents moyens de transports collectifs;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et unanimement résolu :

QUE le conseil de la RÉGÎM s'engage à contribuer pour un montant maximal estimé à 117 000 \$ pour sa participation au **Projet RÉGÎM - TCiTé**;

QUE le conseil de la RÉGÎM autorise le Conseil Régional de l'Environnement Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, YHC Environnement et la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine à déposer des demandes de subventions pour le **Projet RÉGÎM - TCiTé**.

7.2 Autorisation de dépôt auprès du FARR

R19 – 50

RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET TCiTé AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS DE LA GASPÉSIE ET AU FOND DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (FARR) AINSI QUE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION

ATTENDU QUE la RÉGÎM a pour objectif général de développer la fréquentation du réseau, d'améliorer son accessibilité et l'information concernant son réseau afin de faciliter son utilisation;

ATTENDU QU'à lui seul, le transport routier au Québec a rejeté 27 Mt éq. CO₂ dans l'atmosphère en 2016, soit 80,1 % des émissions provenant des transports;

ATTENDU l'importance de réduire l'utilisation et notre dépendance aux produits pétroliers pour faire face aux défis des changements climatiques et à la réduction de GES;

ATTENDU les besoins en transport collectif pour améliorer la qualité de vie des personnes qui résident en région au Québec sur les plans social, économique et environnemental et que l'on ne retrouve que peu ou pas de système d'autopartage à l'extérieur des grands centres urbains;

ATTENDU QUE le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 du gouvernement du Québec a pour cible d'augmenter le nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables à 100 000 et qu'ils puissent contribuer jusqu'à hauteur de six pour cent de la cible de réduction des GES en 2020;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM) souhaite passer en mode électrique pour l'ensemble de son réseau en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE la proposition de YHC Environnement de réaliser le **Projet RÉGÎM - TCiTé** en 2020 vise à développer et tester une offre de services variés en transport collectif intelligent et écologique innovateur sur le plan technique et social pour la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine permettant :

- d'intégrer une série d'outils disponibles et à développer, pour optimiser et coordonner différents moyens de transports collectifs choisis par les municipalités participantes;
- d'implanter un système d'autopartage adapté aux ressources et aux besoins des communautés via un outil de gestion et créer des hubs pour le partage des véhicules électriques;
- de développer une route électrique verte (RéV) au Québec via le développement de stations-service électriques (SSé);

ATTENDU QUE la valeur totale (coût total avant subventions) du projet pour la RÉGÎM en tenant compte de ses choix est estimée à 260 000 \$;

ATTENDU QUE ce montant permettra à la RÉGÎM d'acquérir un véhicule électrique, une borne de recharge, les outils pour l'autopartage et les outils disponibles pour optimiser et coordonner différents moyens de transports collectifs;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans la mission de la RÉGIM, qui est d'accroître la mobilité des personnes en offrant des services organisés de transport collectif à toute la population;

IL EST PROPOSÉ par Christian Leblanc et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à déposer une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Gaspésie et Fonds d'appui au rayonnement des régions des Îles-de-la-Madeleine (FARR) pour ce projet, de signer les documents relatifs à cette demande et dans le cas d'une acceptation du financement du projet, d'autoriser la direction générale et secrétaire-trésorier à signer la convention et à procéder au dépôt du rapport final et des pièces justificatives.

8. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS

La résolution d'autorisation de dépôt qui a été prise en juin 2019 doit être modifiée.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS

IL EST PROPOSÉ par Delisca Ritchie-Roussy et unanimement résolu d'autoriser la direction générale à déposer une demande d'aide financière au programme Climat municipalités et dans le cas d'une acceptation du financement du projet, d'autoriser la direction générale à signer la convention et aussi de confirmer l'engagement de la Régie à payer sa part des coûts admissibles du projet, soit 196 300 \$.

9. CALENDRIER DES RÉUNIONS 2020

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU CALENDRIER DE RÉUNIONS 2020

ATTENDU QUE les règlements de régie interne de la Régie intermunicipale prévoient que le conseil doit établir un calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de chacune.

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances publiques du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour 2020 selon l'horaire régulier suivant :

Séance de travail et publique de 9 h 30 à 12 h

- Le 26 février à New Richmond;
- Le 21 avril à Sainte-Anne-des-Monts;
- Le 17 juin à Cap-aux-Meules;
- Le 16 septembre à Gaspé;
- Le 9 décembre à Chandler.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'y est apporté.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 26 février 2020 à New Richmond.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est apportée.

Aucune question n'est débattue à ce point.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Roger Chevarie et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par

le président,

Daniel Côté

la secrétaire-trésorière,

Marie-Andrée Pichette

2020/02/26

Date

26/02/2020

Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

26 fév. 2020

Date

R19 – 53